

## **Axway Software**

Société anonyme au capital de 59 492 388 euros  
Siège social : PAE Les Glaisins - 3 rue du Pré Faucon Annecy-Le-Vieux 74940 Annecy  
433 977 980 RCS Annecy  
(la « **Société** » ou « **Axway** »)

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à dix heures, Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire 2024 des actionnaires d'Axway.

Le bureau est composé comme suit :

- Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration en qualité de Président,
- Monsieur Franck Keloglanian, Secrétaire Général d'Axway Software, est choisi comme Secrétaire de séance,

Monsieur Eric Pasquier représentant Sopra Steria, et Madame Kathleen Clark représentant Sopra GMT, présents représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et l'acceptent.

Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général de la Société est également présent.

Les commissaires aux comptes, le Cabinet Mazars représenté par Monsieur Jérôme Neyret et le Cabinet ACA Nexia représenté par Monsieur Olivier Joramie ainsi que les OTI, le Cabinet Mazars représenté par Jérôme Neyret et le Cabinet ACA Nexia représenté par Sandrine Gimat dûment convoqués, n'ont pas souhaité assister à l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires réputés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 26 286 855 actions auxquelles sont attachés 37 042 270 droits de vote sur un total de 29 108 051 actions ayant le droit de vote.

Le quorum, plus du quart du nombre total des actions soit 7 277 013 actions est atteint pour les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée Générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que conformément aux dispositions légales et réglementaires l'ensemble des documents requis pour cette assemblée ont été mis à la disposition des actionnaires.

Les documents constituant le dossier du Bureau ont été mis à la disposition des actionnaires sur demande ou sur le site Internet de la Société :

- les statuts actuels de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie de la lettre adressée aux actionnaires, aux commissaires aux comptes et OTI,
- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés dans le bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO),
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- et les autres documents requis par la loi.

Le Président informe ensuite l'assemblée que la Société n'a reçu aucune demande d'inscription de point à l'ordre du jour ou de projets de résolutions, ni aucune question écrite.

Il expose ensuite le déroulé de la séance qui débutera par l'ordre du jour, puis un exposé de la stratégie du groupe 74Software, avant de passer à l'exposer des motifs et, enfin, le vote des résolutions.

La parole est ensuite donnée à Franck Keloglanian, Secrétaire de séance, afin de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Changement de dénomination sociale, modification corrélative de l'article 3 « Dénomination » des statuts de la Société.
2. Pouvoirs pour les formalités

Franck Keloglanian rappelle au préalable, et avant de procéder au vote des résolutions, que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire requièrent un quorum du quart des actions ayant droit de vote et la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Le quorum, plus du quart du nombre total des actions soit 7 277 013 actions est atteint pour les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée Générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Première résolution

#### **Changement de dénomination sociale - Modification corrélative de l'article 3 – « Dénomination » - des statuts de la Société)**

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 3 « Dénomination » des statuts de la Société comme suit (modification signalée en gras) :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
<p>Article 3 – Dénomination</p> <p>La dénomination de la Société est : AXWAY SOFTWARE</p> <p>Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.</p>	<p>Article 3 – Dénomination</p> <p>La dénomination de la Société est : 74Software</p> <p>Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.</p>

Cette résolution est adoptée par 36 993 412 voix Pour, 48 120 voix Contre et, 738 Abstentions.

**Deuxième résolution**

**Pouvoirs pour les formalités**


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par 37 040 413 voix Pour, 1 119 voix Contre et, 738 Abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et rappelle que l'ensemble des documents liés à cette Assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Société.

Le Président

Monsieur Pierre Pasquier

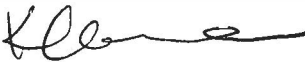


Le Secrétaire

Monsieur Franck Keloglanian



Les Scrutateurs



p/ Sopra GMT

Madame Kathleen Clark



p/ Sopra Steria Group

Monsieur Eric Pasquier